CAPERN – 041M
C.G. – Livre vert
Politique
bioalimentaire
VERSION RÉVISÉE

FÉDÉRATION DE L'UPA-ESTRIE

***Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN)***

# Le livre vert pour une politique bioalimentaire

**Mémoire de La Fédération de l'UPA-Estrie**

**Août 2011**

La Fédération de l'UPA-Estrie souhaite être entendue lors des audiences de la CAPERN.

## Présentation de la Fédération de l'UPA-Estrie

Fondée en 1932, la Fédération de l'UPA-Estrie célèbre cette année son 79e anniversaire de fondation. La Fédération de l'UPA-Estrie est une organisation constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et est affiliée à l'Union des producteurs agricoles. L'UPA-Estrie représente l'ensemble des 4 000 producteurs agricoles de l'Estrie, soit 2 700 fermes sur deux bases distinctes : générale (11 syndicats) et spécialisée (9 syndicats).

Le secteur général voit à l'organisation de la profession, à la formation et à l'information des membres, à la coordination des organismes affiliés et à la défense des dossiers qui touchent l'ensemble des producteurs agricoles. Le secteur spécialisé s'occupe de mise en marché et de commercialisation des produits à l'aide, entre autres, de plans conjoints et il travaille au développement de la production agricole québécoise.

La Fédération joue un rôle rassembleur en coordonnant les actions des syndicats locaux et spécialisés. L'UPA-Estrie compte aussi sur l'engagement de 175 administrateurs-producteurs élus, impliqués à tous les niveaux de l'organisation.

La Fédération offre des services dans les secteurs suivants :

- Comptabilité et fiscalité
- Défense des intérêts des producteurs et productrices agricoles
- Valorisation de la profession
- Mise en marché
- Agroenvironnement
- Aménagement du territoire
- Emploi agricole
- Formation et information

Ces services sont adaptés aux besoins des producteurs et productrices agricoles de l'Estrie et à ceux de nos syndicats affiliés.

La Fédération joue aussi le rôle de représentant des producteurs et productrices agricoles de sa région. Avec un membership de 95 %, l'Union des producteurs agricoles est la seule organisation accréditée en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles; elle représente tous les agriculteurs et agricultrices du Québec.

### Mission

Contribuer à l'amélioration continue et durable de la qualité de vie de tous les producteurs agricoles et forestiers de l'Estrie, en agissant afin de promouvoir, défendre et développer leurs intérêts professionnels, économiques et sociaux.

## Le pouvoir de se nourrir

La Fédération de l'UPA-Estrie soutient la démarche présentée dans le livre vert*, Donner le goût du Québec*, dans la mesure où elle reflète notre vision de la future politique agricole et agroalimentaire du Québec. *Le pouvoir de se nourrir* repose sur une agriculture réalisée par une multitude de fermes, ancrées dans toutes les régions, fournissant à la population des aliments sains, produits dans une perspective de développement durable et d'équité.

Cette future politique agricole doit mettre en place un véritable contrat social entre les agriculteurs et les autres membres de la société. Il est important que le Québec développe sa fierté collective de se nourrir, basée sur les principes de la souveraineté alimentaire.

> « *Une politique de souveraineté alimentaire donne la priorité à la production agricole locale par des fermes familiales à dimension humaine pour nourrir la population, accorde aux agriculteurs l'accès à la terre, à l'eau et aux semences et insiste sur les dimensions sociales et environnementales de l'agriculture plutôt que strictement sur le commerce et l'exportation.* »
>
> (Source : Rapport annuel 2006 de la Fédération des producteurs de lait du Québec).

La Politique doit également mettre en place des moyens pour y arriver, tout en tenant compte des particularités régionales. La politique agricole doit maintenir les outils de développement tels :

- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
- Loi sur les producteurs agricoles
- Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche
- Loi sur La Financière agricole du Québec.

Ces outils ont fait leurs preuves dans plusieurs productions et permettent de tendre vers les objectifs suivants :

- Assurer aux producteurs agricoles un niveau de vie comparable à celui du reste de la société québécoise, notamment par l'obtention de revenus justes et équitables du marché.
- Stimuler l'occupation dynamique du territoire par le soutien aux entreprises agricoles de toutes tailles et productions.

Nos producteurs agricoles contribuent à l'essor économique du Québec et à la vitalité de notre région. Si l'accréditation unique permet de rééquilibrer les forces en présence, elle est également un outil de cohésion qui facilite la tâche de ceux qui travaillent ou transigent avec les producteurs agricoles.

La Fédération de l'UPA-Estrie, est un outil de cohésion au bénéfice de sa communauté. Au fil des ans, la Fédération a permis aux producteurs agricoles sur son territoire de s'accomplir dans de grandes réalisations.

## Portrait de l'agriculture en région (source : MAPAQ)

Sur un territoire de plus d'un million d'hectares, l'Estrie compte près de 305 000 personnes (2008), soit environ 4 % de la population du Québec. Le produit intérieur brut (PIB) de l'économie estrienne est estimé à 9,25 milliards de dollars (2007), ce qui représente 3,3 % du PIB du Québec. On y compte environ 150 000 emplois. (Source : Institut de la statistique du Québec.)

L'industrie agricole et agroalimentaire de l'Estrie génère un PIB de 610 millions de dollars, soit 6,6 % du PIB de l'économie régionale. Elle procure de l'emploi à 20 000 personnes, c'est-à-dire 13 % de tous les emplois en Estrie, soit plus d'un emploi sur huit.

Plus des deux tiers (69 %) de la superficie de la région se trouvent dans la zone agricole permanente. Environ 75 % du territoire est sous couvert forestier. Par ailleurs, les exploitations agricoles occupent plus de 30 % du territoire de la région avec une superficie totale d'environ 318 400 ha, champs en culture et boisés inclus.
(Source : Commission de protection du territoire agricole, 2009)

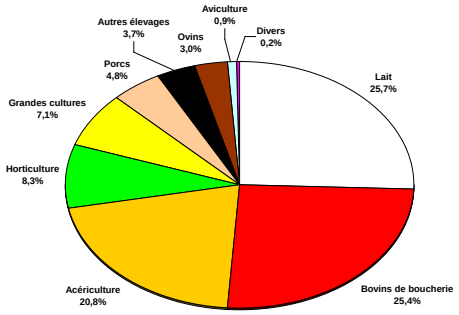


De 1997 à 2007, les productions laitière, porcine et bovine engendrent, à elles seules, plus de 90 % des revenus liés aux productions animales. Celles-ci génèrent plus de 80 % du revenu agricole de la région, soit plus de 395 millions de dollars.

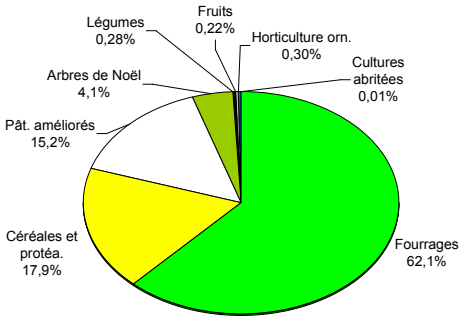


De 1997 à 2007, la superficie en culture dans la région diminue de 9 % (environ 12 900 ha), passant de 140 752 à 127 839 ha. Toutes les cultures connaissent une baisse de leur superficie,

sauf les céréales et les protéagineux, dont la croissance de plus de 35 % s'est faite principalement de 1997 à 2000. Depuis, en 2004 et en 2007, la superficie céréalière se stabilise.

## Développement de l'agriculture, essor des communautés rurales et développement régional

Le poids démographique des agriculteurs est en décroissance constante. Il est important que les gouvernements tiennent tout de même compte de leurs besoins et réalités, sans quoi des régions perdront leur principale source d'activité économique.

L'information et l'éducation des citoyens représentent pour nous la pierre d'assise d'un contrat social solide entre les agriculteurs et leur communauté. Les citoyens ignorent parfois les modes de productions agricoles, les contraintes qui y sont associées et l'impact économique du secteur agroalimentaire.

De plus, le citoyen-consommateur connait mal les mécanismes de mise en marché collective. Par exemple : la gestion de l'offre qui assure d'une part, un revenu décent au producteur agricole et d'autre part, un prix raisonnable au consommateur, et ce, sans coût pour l'État ! C'est un véritable contrat social. Mais, il semble parfois que seuls les agriculteurs en soient conscients. C'est, entre autres, pour favoriser la prise de conscience que nos actions dans la communauté sont si importantes.

La Fédération de l'UPA-Estrie contribue activement au développement de l'agriculture, à l'essor des communautés et au développement de sa région. Elle le démontre en jouant un rôle de leadership, de défense, d'accompagnement ou d'appui dans divers projets. Elle est impliquée dans plusieurs organisations sur son territoire et agit en partenariat avec de multiples intervenants. Voici quelques exemples de réalisations :

### Mise en marché

Les syndicats locaux de l'UPA-Estrie sont membres des tables agroalimentaires des Municipalités régionales de comtés (MRC). Ils sont aussi, dans plusieurs cas, membres fondateurs des marchés publics de leur communauté.

Depuis 2009, un partenariat entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), la Fédération de l'UPA-Estrie et Tourisme Cantons-de-l'Est est venu consolider les efforts du Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE), dont le rôle est de soutenir la promotion et la mise en marché des produits agroalimentaires de la région. Le CIBLE a entrepris une vaste campagne de promotion à l'échelle de la région et a créé une marque distinctive afin de les faire connaître auprès des consommateurs, des restaurateurs et des touristes.

## Protection de l'eau potable

La Fédération a accompagné le Syndicat de l'UPA de Sawyerville, qui a démarré le projet d'identification volontaire des puits d'eau potable en milieu agricole. Suite au succès rencontré, tous les syndicats de la Fédération ont participé à ce projet qui a permis l'identification de plus de 2 500 puits sur le territoire. Dans la foulée, presque toutes les fédérations régionales de l'UPA à travers le Québec, ainsi que l'Union des cultivateurs franco-ontariens, ont réalisé des projets d'identification de puits basés sur le modèle développé en Estrie.

En 2007, la Fédération régionale s'est vue décerner le Prix d'excellence en environnement dans la catégorie « Secteur agricole ou forestier » par la Fondation estrienne en environnement.

## Agrotourisme

En Estrie, la Fédération de l'UPA-Estrie est membre fondateur du conseil agrotouristique des Cantons de l'Est (CACE). Le CACE réunit les partenaires intéressés par l'offre agrotouristique. Le cadre d'intervention du CACE consiste à :

- Doter la région touristique d'un plan stratégique de développement et d'un plan d'action concernant l'agrotourisme et en assurer le suivi.
- Développer un partenariat et une dynamique de concertation entre les divers intervenants agrotouristiques.
- Favoriser le maillage et le réseautage des entreprises du secteur agrotouristique.
- Représenter le secteur agrotouristique auprès des organismes de développement économique, touristique et/ou agricole à l'échelle locale, régionale et parfois nationale.
- Favoriser la promotion de l'agrotourisme.

## La santé et la sécurité sur les fermes

La Fédération soutient les syndicats de base dans l'organisation des journées de prévention en santé et sécurité sur les fermes. De plus, comme d'autres groupes de la société, les agriculteurs connaissent aussi la détresse psychologique. La pointe de l'iceberg s'est présentée depuis 2003, l'année de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et de la fermeture des frontières américaines, sud-coréenne et japonaise à la viande de ruminants canadienne. Des appels à l'aide furent logés à la Fédération de l'UPA-Estrie et dans les syndicats locaux. Les agriculteurs impliqués comme administrateurs dans ces syndicats furent témoins de cas de détresse grave. La Fédération a contacté JEVI-Centre de prévention du suicide de l'Estrie afin de créer un réseau de sentinelles en milieu agricole. Plusieurs administrateurs et employés de l'UPA ont suivi la formation « Sentinelle » offerte par JEVI.

## Paysages Estriens

La Fédération est un membre actif du Comité du patrimoine paysager estrien. Cet organisme à but non lucratif a vu le jour en 2001. Le comité regroupe une douzaine d'organismes et de ministères. Les membres souscrivent à l'importance de préserver les éléments du patrimoine paysager estrien en tant que levier de développement économique, culturel et touristique.

La Fédération a participé activement à la réalisation du *Manuel de bonnes pratiques sur les paysages*. Ce document réalisé à l'initiative du Comité du patrimoine paysager estrien est le premier outil de ce genre publié au Québec. Il a été conçu sous forme d'une série de fiches techniques abordant divers thèmes et fournissant des pistes de réflexion quant à l'importance de prendre en considération nos paysages dans nos activités d'aménagement et de développement.

Évidemment, la Fédération a adhéré à la Charte des paysages estriens, promue par le Comité du patrimoine paysager estrien.

## Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François COGESAF

Des représentants de la Fédération de l'UPA-Estrie siègent au COGESAF. Le COGESAF est l'organisme reconnu par le gouvernement du Québec pour la gestion intégrée de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François. Le gouvernement a confié au COGESAF des mandats de planification et de mise en œuvre des actions pour améliorer la qualité de l'eau (Plan directeur de l'eau devant être approuvé à la table interministérielle formée de 11 ministères).

## Opération Cisaille

La Fédération de l'UPA-Estrie collabore à l'Opération Cisaille en informant ses producteurs sur les dangers liés à la production de marijuana sur les terres agricoles et sur l'aide qui peut leur être fournie pour contrôler ces intrusions. Le but ultime du programme est de réduire l'expansion du phénomène des productions et du trafic de marijuana au Québec. Pour se faire, des objectifs spécifiques ont été élaborés afin que les membres de la Sûreté du Québec travaillent conjointement avec les autres organisations policières, la communauté, les organismes publics et les entreprises privées pour mieux cibler, perturber et démanteler les organisations de production et de trafic de marijuana locales, régionales et provinciales.

## Actions agroenvironnementales

La Fédération de l'UPA-Estrie a participé activement aux travaux de deux groupes de recherche de l'Université de Sherbrooke parrainés par le MAPAQ-Estrie.

En 2006, un premier groupe a travaillé sur le bassin versant de la rivière Coaticook. L'objectif de l'équipe était de produire un système d'information géographique qui pourrait analyser les champs en culture afin d'y détecter les zones sensibles à l'érosion. L'objectif était d'aider à la prise de décision et à la définition des priorités d'intervention dans le domaine.

En 2008, un groupe de travail a procédé à l'analyse de l'état du bassin versant du lac Les-Trois-Lacs. L'objectif était la réalisation d'une cartographie de la problématique de l'érosion sur les terres agricoles afin d'orienter les travaux de sensibilisation auprès des propriétaires.

Auparavant, la Fédération avait collaboré avec le MAPAQ et la Fondation des lacs et rivières du Canada à la réalisation d'un projet-pilote visant l'amélioration des conditions d'abreuvement des animaux au pâturage et la diminution de la dégradation des cours d'eau.

Cette initiative a permis la réalisation de plusieurs types d'aménagement sur un total de 15 fermes. Des sites d'abreuvement, des prises d'eau, des traverses pour animaux et la revégétalisation de berges ont été réalisés dans le cadre du projet.

Un guide technique pour l'aménagement des sites d'abreuvement des ruminants hors cours d'eau, un feuillet explicatif et une vidéo ont été produits pour les producteurs agricoles en 2001. Ce projet s'est mérité un prix d'excellence en environnement remis par la Fondation estrienne en environnement.

## Abattage d'arbres

La Fédération de l'UPA-Estrie a participé activement aux travaux des divers comités de réflexion sur la gestion des boisés des MRC estriennes. L'objectif était ambitieux; mettre en place une réglementation visant une saine exploitation de la matière ligneuse tout en préservant un couvert forestier de qualité et en respectant l'environnement et la faune. Depuis ce temps, chacune des MRC estriennes a inclus au document complémentaire de son schéma d'aménagement, des dispositions relatives à l'exploitation de la matière ligneuse.

## Faune

Les producteurs agricoles et forestiers font souvent face à des problèmes de déprédation. En effet, de nombreux animaux sauvages causent des dommages, souvent importants, aux cultures et aux installations agricoles. À titre d'exemples, les cerfs de Virginie et les dindons sauvages se nourrissent à même les cultures, les corneilles arrachent les jeunes pousses de maïs et les coyotes s'attaquent aux animaux. Dans ce contexte, la Fédération de l'UPA-Estrie est un membre actif de la Table régionale faune de l'Estrie et défend les intérêts des producteurs agricoles.

Depuis dix ans, la Fédération de l'UPA-Estrie participe aux travaux du Comité Goélands. Le comité regroupe aussi des représentants municipaux, gouvernementaux, et d'organismes environnementaux. Il travaille à contrôler la population de Goélands à bec cerclé en Estrie. Dans le respect des permis émis par la Société canadienne de la faune, le comité a réussi à faire chuter la population à un niveau socialement acceptable et à la maintenir.

## Entente sur la norme acérico-forestière

En 2000, la Fédération de l'UPA-Estrie s'est opposée farouchement à une demande d'abattage d'érables sur les terres de la compagnie Domtar en Estrie afin de maintenir le potentiel acéricole des peuplements visés. En 2001, suite à de nombreux démêlés judiciaires, Domtar, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et l'UPA allaient définir ce qu'on appelle aujourd'hui « La norme acérico-forestière ». Dans les faits, cette norme est appliquée rigoureusement par la CPTAQ dans toutes les demandes de coupe d'érables dans les peuplements d'érablières en zone agricole.

Récemment, Domtar demandait la révision de certains éléments de l'entente. Suite à des discussions constructives, les parties en sont venues à une entente « gagnant-gagnant » relativement aux types de coupe permis dans les érablières protégées par la LPTAA. Du même souffle, l'entreprise s'est engagée à donner accès à ses terres, en location, pour favoriser le développement de l'acériculture au Québec. Cette entente de 20 ans qui doit maintenant être reconnue par la CPTAQ. Le processus suit son cours.

## Tracés routiers du Ministère des Transports du Québec (MTQ)

La Fédération de l'UPA-Estrie entretient une relation positive avec le MTQ en région. Que ce soit pour le prolongement de l'autoroute 410 (Contournement sud de Sherbrooke) ou tout autre projet ayant un impact sur les producteurs agricoles et forestiers, la Fédération travaille de concert avec le MTQ afin de trouver des solutions qui ne briment pas les intérêts des producteurs touchés.

### Table de concertation sur les véhicules hors route (VHR)

En avril 2006, le gouvernement du Québec annonçait la mise en œuvre de 34 mesures visant d'une part, à rendre la cohabitation plus harmonieuse entre les résidents riverains des sentiers de VHR et les utilisateurs de ces véhicules; et d'autre part, à améliorer la sécurité des utilisateurs. Parmi ces mesures, se trouvait la mise en place de tables de concertation régionale pilotées par les Conférences régionales des élus (CRÉ), ou une autre instance régionale désignée par les CRÉ. La Fédération de l'UPA-Estrie participe à la Table estrienne de concertation sur les VHR en tant que représentante des producteurs agricoles qui ont des sentiers sur leurs terres.

Plus récemment, le ministre délégué aux Transports, monsieur Norman MacMillan, demandait à la CRÉ d'établir un réseau de sentiers interrégionaux permanents pour les VHR. Dans ce contexte très sensible, la Fédération a participé activement aux négociations.

## L'importance de la protection du territoire agricole

L'agriculture est au cœur de l'occupation du territoire en zone rurale au Québec. Toutefois, la diminution du nombre de fermes et de la taille des familles agricoles sont des facteurs qui ont contribué au dépeuplement des campagnes et à la diminution des services qui y sont disponibles. Il est primordial de maintenir et d'accroître l'accès aux services en milieu rural : écoles, bureaux de poste, services de santé et services sociaux, garderies, etc.

Présentement, les règlementations canadiennes, québécoises et des MRC se chevauchent et multiplient les contraintes administratives, souvent au détriment de l'entreprise agricole et même de l'environnement. De plus, les dernières années ont vu des responsabilités provinciales transférées au palier régional ou municipal, sans que les intervenants n'aient toutes les compétences requises.

Dans une province où l'immensité du territoire rend difficile son occupation, voire rend artificiel son développement en certains endroits; l'importance des outils de mise en commun des frais de transport du lait, des soins vétérinaires, et autres partages que se sont donnés les producteurs agricoles par un système semblable à de la péréquation; réitère l'importance d'être regroupés en une seule organisation agricole. Le regroupement de la mise en marché des produits agricoles, prend tout son sens lorsqu'il s'agit de l'occupation du territoire.

Cette occupation du territoire « éloigné » est d'autant plus essentielle que la périphérie des grands centres urbains subit une pression énorme pour son développement immobilier et industriel. Sans compter l'augmentation constante de la population québécoise.

Les meilleures terres arables de la province se retrouvent malheureusement justement là où l'on voudrait construire davantage. Il faut évidemment légiférer afin de les protéger le plus possible tout en étant réaliste. Ce qui est perdu ne reviendra pas. En même temps, il apparaît donc important de favoriser le maintien sur leurs terres agricoles, des producteurs qui s'occupent de nourrir leurs semblables. Les soutenir par des mesures d'aide à l'établissement de la relève, par de l'expertise sur le développement de cultures davantage propices à certains types de sols et des climats moins parfaits, par de la formation continue et par le respect de la volonté des producteurs d'être représentés par une association rassembleuse qui sait les défendre, parler en leur nom et leur fournir des services à moindre coût que s'ils étaient divisés.

## Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAAQ)

Notre Fédération s'implique comme Association accréditée en exprimant sa position dans près de 100 % des dossiers et donne son soutien à la CPTAQ. À peine 2 % du territoire québécois est propice à l'agriculture. Les terres agricoles représentent un patrimoine collectif rare et précieux qu'il faut préserver, spécialement au bénéfice des générations futures. La pression sans cesse croissante qui s'exerce sur les terres agricoles justifierait même le renforcement de la Loi.

## Demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAAQ

La Fédération souscrit aux principes de la demande à portée collective. Elle y participe activement dans un cadre de négociation tripartite UPA-CPTAQ-MRC. La Fédération traite les demandes visant les ilots déstructurés (un secteur de faible superficie, bien délimité dans l'espace et déjà occupé majoritairement par des usages non agricoles) et les secteurs identifiés au schéma d'aménagement à l'intérieur de la zone agricole qui pourraient accueillir de nouvelles résidences sur des propriétés de superficie suffisante pour ne pas déstructurer le milieu agricole.

Cette manière de fonctionner évite le cas par cas et permet de régler à long terme, dans une approche d'ensemble et concertée, la question des résidences dans la zone agricole. La demande doit traduire une vue d'ensemble de la zone agricole et s'inscrire dans une perspective de développement durable des activités agricoles.

Les travaux relatifs aux demandes à portée collective des MRC estriennes sont maintenant pratiquement terminés. Seule la Ville-MRC de Sherbrooke n'a pas déposé de demande compte tenu du fait que son schéma d'aménagement n'est pas révisé comme l'exige la Loi.

À la fin du processus, les constructions résidentielles sur les terrains visés ne nécessitent plus d'autorisation de la part de la CPTAQ et sont uniquement sous la juridiction des municipalités.

Il y a beaucoup de méconnaissance de la Loi. Cette situation conduit de trop nombreux acteurs du milieu à réclamer plus de souplesse à la Loi alors que cette souplesse existe déjà. Du moins, la Fédération de l'UPA-Estrie croit que son rôle de sensibilisation et son attitude de recherche de l'équilibre auront été d'un grand secours.

### Comité consultatif agricole (CCA)

Le CCA a pour mandat d'étudier toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux rattachés à l'aménagement de ce territoire et à la pratique de ces activités.

La Fédération de l'UPA-Estrie, en tant qu'association accréditée, fournit, comme le prévoit la Loi, deux fois plus de noms de producteurs agricoles qu'il y a de sièges réservés à cette catégorie de membres aux MRC qui en font la demande. De plus, la Fédération s'engage à fournir la formation de base aux membres qu'elle recommande.

## L'importance de l'accréditation unique

Nous aimerions faire ressortir toute l'importance de maintenir une seule voix pour l'ensemble des productrices et producteurs agricoles du Québec. Le mouvement syndical agricole est un puissant outil d'amélioration des conditions de vie des agriculteurs du Québec. Nous croyons fermement que notre fédération régionale, qui, depuis maintenant 79 ans, agit par la mobilisation et le travail collectif, est représentative de tous les agriculteurs de la région et demeure le meilleur outil pour améliorer les conditions de vie des familles agricoles.

Comme les résultats de nos actions s'appliquent à tous les producteurs, membres ou non de l'UPA, nous contribuons au développement de l'agriculture et du milieu rural, et ce, dans l'intérêt, non seulement des producteurs, mais aussi de la société québécoise tout entière. Sans cette unité, nous prétendons fortement que le travail de collaboration de tous les autres intervenants de la société avec des agriculteurs serait plus ardu.

Plusieurs sujets traités précédemment dans ce mémoire tendent à le démontrer. Nous aimerions tout de même vous citer d'autres exemples de projets difficiles, voire impossibles à réaliser sans l'accréditation unique.

### Collectif en formation agricole

Le collectif est formé d'Emploi-Québec, du MAPAQ, de la Commission scolaire des Hauts-Cantons, de la Fédération de l'UPA-Estrie ainsi que d'autres partenaires du milieu. L'allocation versée au collectif permet l'embauche d'une répondante en formation agricole (RFA), qui se consacre au développement de la formation agricole pour la

clientèle de notre région en tenant compte des particularités du secteur agricole telles la dispersion de la clientèle, la disponibilité réduite des agriculteurs à cause des exigences de la profession et la nécessité de valoriser la formation comme outil de développement.

## Éoliennes

Suite à des discussions sur l'implantation d'éoliennes sur le territoire de l'UPA de Wolfe, le Syndicat et la Fédération de l'UPA-Estrie ont négocié un contrat type pour les producteurs agricoles. De cette façon, les producteurs agricoles s'assurent d'obtenir de meilleurs avantages et les meilleures garanties possibles quand vient le temps de négocier l'implantation d'éoliennes sur leurs terres.

Les entreprises qui développent des parcs d'éoliennes ont ainsi pu accélérer leurs démarches en standardisant les contrats types et les producteurs étaient rassurés quant aux clauses contenues dans ces contrats.

Dans cette foulée, la Fédération de l'UPA-Estrie, en collaboration avec la Fédération de l'UPA de Beauce a participé aux séances de consultation d'Hydro-Québec dans le cadre du projet d'intégration du parc éolien Saint-Robert-Bellarmin au réseau de transport d'électricité. Une nouvelle ligne à 120 kV doit être construite entre le poste du promoteur, situé à Saint-Robert-Bellarmin dans la MRC du Granit, et le poste Bolduc d'Hydro-Québec, situé à Saint-Martin dans la MRC de Beauce-Sartigan.

Le tracé de 38 km retenu par Hydro-Québec est celui provoquant le moins d'impact pour le domaine agricole, tel que demandé par la Fédération.

## Passage ligne d'Hydro-Québec

La Fédération de l'UPA-Estrie collabore régulièrement avec Hydro-Québec mais garde en tête la défense des intérêts des producteurs agricoles.

Que ce soit la ligne à 735 kV (Hertel-Des-Cantons) construite dans les années 2000 ou le projet qui vise à accroître la capacité d'échange entre le Québec et la Nouvelle-Angleterre par la construction d'une nouvelle interconnexion d'une capacité de 1 200 MW, la Fédération sièges à toutes les instances.

## Magnola

L'implantation de l'Usine Magnola à Asbestos en Estrie est un cas intéressant sur lequel la Fédération de l'UPA-Estrie a eu à prendre position. En 1994, la firme déposait un avis de projet. Suite à un long processus, le gouvernement provincial donna au Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) le mandat d'étudier et de formuler des recommandations sur le projet d'usine de Magnola. Bien que les retombées

économiques, promises à l'époque, fussent énormes, les impacts négatifs appréhendés sur le monde agricole pouvaient être multiples.

Dans un premier temps, soulignons que le projet exigeait un terrain d'une superficie importante en zone agricole. On demandait le sacrifice d'une belle terre agricole familiale centenaire afin de soutenir le développement économique régional qui battait de l'aile. En second lieu, la méthode d'extraction du magnésium à même les résidus de mine soulevait des craintes. En effet, le procédé aurait pu générer une série de polluants bioaccumulables chez les êtres humains et chez les animaux.

La Fédération a donc choisi d'agir en bon citoyen corporatif, qui considère l'importance du développement économique, tout en ayant le souci du respect de l'environnement et la sécurité.

Noranda, propriétaire de l'usine, accepta de signer une entente avec la Fédération. Ladite entente encadrait, entre autres, le suivi de la santé des troupeaux et les mesures de compensation prévues pour les agriculteurs si des pertes devaient être engendrées par les procédés de l'usine Magnola. Évidemment, le démantèlement de l'usine a mis fin à l'entente.

En terminant, la Fédération de l'UPA-Estrie joue aussi d'autres rôles importants. Par exemple, on a pu constater au fil des dernières années, qu'à mesure que les normes et règlementations devenaient plus sévères, l'État se retirait de l'offre de services techniques auprès des producteurs agricoles. Nous devons maintenant, dans une certaine mesure, jouer le rôle d'agent d'information pour le gouvernement.

## Conclusion

Tel qu'indiqué précédemment, nous soutenons la démarche présentée dans le livre vert, *Donner le goût du Québec* dans la mesure où elle reflète notre vision de la future politique agricole et agroalimentaire du Québec. *Le pouvoir de se nourrir.*

L'État québécois devra démontrer son engagement par un appui financier judicieux qui répond aux besoins réels, avec des sommes suffisantes et en tenant compte du stade de développement de l'entreprise et de son type de production, pour favoriser la diversification des produits d'autant plus que nous évoluons dans un climat nordique.

Enfin, il est primordial que l'ensemble de la société reconnaisse de façon tangible la contribution de chaque agriculteur à la collectivité, que ce soit pour la protection de l'environnement, l'occupation dynamique du territoire, l'impact économique ou même la préservation du paysage. Ces efforts qui sont faits pour la collectivité doivent être compensés intégralement par la collectivité. Par exemple, les mesures environnementales ont fait considérablement augmenter les coûts de production pour l'entreprise agricole, mais sans augmentation du revenu net. De surcroît, les entreprises

agricoles d'ici ont à concurrencer avec des produits importés qui n'ont pas à respecter des normes aussi sévères, sans même tenir compte des coûts environnementaux associés au transport des marchandises sur de si longues distances.

Finalement, nous croyons fermement que pour bien jouer tous ses atouts, le monde agricole québécois a besoin d'une vision commune et d'une capacité de concertation qui peut lui permettre de faire contrepoids à des puissances économiques n'ayant qu'un but soit celui de soumettre la production aux seules lois de la concurrence et du profit en faisant le jeu de corporations dont les centres de décision et les intérêts sont, de bien des manières, éloignés du Québec et de ses valeurs.

Nous savons que la mise en place de la future politique agricole est un grand chantier et que le travail de consultation et de conciliation est ardu. Mais il est important pour l'ensemble de la société d'affronter ensemble ces défis, afin de développer d'abord et avant tout notre fierté collective de se nourrir. Comme le dit un proverbe africain : « Si tu veux marcher vite, marche seul mais si tu veux marcher loin, marche avec d'autres ».

**Nous avons la prétention de croire que c'est en plaçant les producteurs et leurs productions au centre de la future politique que l'objectif du livre vert sera atteint; soit celui d'offrir de bons produits pour les consommateurs.**

**Il pourrait très bien exister une industrie bioalimentaire sans agriculture au Québec; plaçant le consommateur au centre de ses décisions. Cependant, lorsque survient une crise, aucune nation ne souhaite dépendre des autres pour nourrir sa population. Encore moins, une nation possédant un territoire immense et fertile. De quoi aurions-nous l'air?**